



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+

NOTE POLITIQUE

No. 01, Juillet 2020

« *Evaluation des arrangements institutionnels pour répondre aux exigences de transparence de l'Accord de Paris* » et « *Evaluation des politiques sectoriels de gestion des données et des mécanismes de rapportage* »

Recommandations sur les Politiques, Strategies et Programmes pour chacun des huit secteurs de Contribution Déterminées au niveau National

Project CBIT Madagascar

Sommaire

Le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « *renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris* ». Le projet est d'une durée de vingt-quatre mois, et vise principalement à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparences. Le projet est co-exécuté par MEDD/BNCC-REDD+ et Conservation International.

Vis-à-vis de l'Accord de Paris, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris et de s'aligner avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN). Les défis rencontrés en termes de rapportage vis-à-vis de l'Accord de Paris sont entre autres (i) la faible coordination des activités des secteurs concernés et la gestion et surveillance des données, (ii) les lacunes technologiques : manque d'équipements et d'outils entraînant à des données éparpillées et de mauvaises qualités, faible capacité technique dans les évaluations méthodologiques du changement climatique (calcul des émissions de Gaz à effet de serre (GES), contrôle qualité/assurance qualité, identification des mesures d'atténuations, évaluation de la vulnérabilité et risques climatiques, priorisation des options d'adaptation, etc), (iii) faible capacité des experts des différents secteurs dans la mesure, rapportage et vérification (MRV) des émissions de GES.

L'existence de politique sectorielle spécifique sur le changement climatique est cruciale, compte tenu de son rôle dans la détermination de la contribution que doit apporter chacun des huit secteurs des CDN à la réalisation des objectifs visés, notamment la tenue de l'engagement du pays face aux différents traités sur le climat. Des efforts soutenus sont essentiels pour corriger les différents problèmes rencontrés et répondre aux besoins en capacités requises des parties prenantes par rapport au reporting dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la mise en œuvre du cadre de transparence de l'Accord de Paris.

Recommandations :

- Sensibiliser et conscientiser les parties prenantes des huit secteurs concernées par la CDN ;
- Développer et mettre à jour les politiques, stratégies et programmes sectoriels sur le changement climatique en y intégrant les éléments de la transparence de l'Accord de Paris ;
- Mettre en œuvre une budgétisation et financement relatifs au changement climatique dans le budget général de l'Etat et dans la Loi de Finance ; et
- Renforcer la coordination intra-sectorielle et inter-sectorielle pour assurer la complémentarité des activités de chaque secteur et les échanges; faciliter l'établissement des rapports requis et garantir la gestion des données sur les Gaz à Effet de Serre, et l'atténuation et l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

Introduction

Cette note d'orientation présente les recommandations opérationnelles, stratégiques et réglementaires pour les politiques, stratégies et programmes des huit secteurs des CDN en vue de l'amélioration de la comptabilité climatique et de la mise en œuvre des éléments de transparence de l'Accord de Paris.

Suite à l'évaluation des politiques, stratégies et programmes sectoriels, menée dans le cadre du projet CBIT, les différents problèmes rencontrés par rapport au reporting dans le cadre de la CCNUCC, la mise en œuvre du cadre de transparence de l'Accord de Paris, et les besoins en vue de développer les capacités des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des CDN ont été identifiés et adressés par une série de recommandations présentées par secteur.

Éléments du cadre de transparence de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris (AP) est un accord international de lutte contre le changement climatique entré en vigueur en 2016 et mis en œuvre après 2020.

Le principal objectif de l'Accord de Paris est de renforcer la réponse mondiale face aux menaces du changement climatique en maintenant une hausse de la température mondiale bien au-dessous de 2 degrés Celsius et de poursuivre les efforts visant à limiter encore plus l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. En outre, l'accord vise à renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique.

A titre de rappel, les éléments du Cadre de Transparence de l'Accord de Paris comprennent :

La communication de l'Inventaire de gaz à effet de serre (GES)

La communication du progrès de la mise en œuvre de la CDN

La communication des informations sur les effets des changements climatiques et adaptation [Art. 7]

La communication des informations sur l'appui (besoins financiers, transfert de technologie, renforcement de capacité et les appuis reçus) [Art.9, 10, 11]

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2016, avec une procédure impliquant les deux chambres parlementaires existantes.

Les CDN de Madagascar ont été élaborées en tenant compte de tous les documents stratégiques de développement national clés, y compris la Politique Générale de l'État, le Plan national de développement 2015-2019 et la Politique nationale de lutte contre le changement climatique (2010). Les CDN résument les efforts déployés par chaque pays pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux impacts du changement climatique.

Evaluation des politiques, stratégies et programmes sectoriels sur le changement climatique

L'évaluation des politiques, des stratégies, des plans d'actions, des programmes sur le changement climatique a permis de constater que seul le MEDD, département ministériel chargé de l'environnement et du changement climatique ainsi que du secteur Forêt et autres Affectations de Terres (FAT) dispose de la politique nationale spécifique sur le changement climatique, la PNLCC (Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique).

Les deux secteurs à savoir Agriculture et FAT disposent respectivement des stratégies relatives au changement climatiques. Il s'agit :

- > Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC/AEP)
- > Stratégie et Plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat à Madagascar
- > La Stratégie Nationale Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière (SNREDD+)
- > Stratégie Nationale sur la restauration de Paysages Forestiers et des Infrastructures Vertes à Madagascar (SNRPF)

- > Stratégie Nationale sur le Mécanisme de Développement Propre (SNMDP)
- > Stratégie Nationale de l'Information et de la Communication Environnementale pour le Développement Durable (SNICEDD),

Il est à noter qu'à part les documents référentiels nationaux sur le changement climatique tels que Plan National d'Adaptation (PNA), CDN, Programme d'Action National d'Adaptation (PANA), les huit secteurs concernés disposent chacun des documents de cadrage politique et stratégique ainsi que des référentiels techniques qui prennent en considération le thématique changement climatique.

A titre d'exemple, le secteur Santé dispose de documents de référence : Politique nationale en Santé et Environnement, Plan National d'Actions conjointes en Santé et Environnement, Plan National d'Adaptation du Secteur Santé au changement climatique.

Le secteur AFAT à travers le MAEP et le MEDD ainsi que le secteur Energie à travers le MEH mettent en œuvre des initiatives concrètes pour lutter contre le changement climatique, en intégrant dans ses programmes et projets des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES des CDN.

Une approche impliquant les secteurs pour améliorer les politiques et mesures nationales afin de satisfaire les exigences de transparence de l'Accord de Paris

Les recommandations suivantes - regroupées en fonction de leur contenu - sont nécessaires pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes pour améliorer les documents cadres pour la transparence de l'Accord de Paris :

1. Sensibilisation, conscientisation, information et communication sur le changement climatique, notamment la CDN :

- Mener des campagnes de sensibilisations et de conscientisation des parties prenantes des huit secteurs concernés par

le changement climatique, la CCNUCC, l'AP et CDN ainsi qu'un lobbying de haut niveau à l'endroit des responsables institutionnels des secteurs concernés par la mise en œuvre de CDN Madagascar ;

- Organiser des ateliers SIEC (Sensibilisation, Information, Education et Communication) et de décryptage sur le changement climatique, la CCNUCC, l'AP, CDN, la PNLCC, le PNA, le PANCC (Plan d'Action National pour la Lutte contre le Changement Climatique), PANA, NAMA (National Appropriate Mitigation Actions) suivi de la déclinaison de mise en œuvre au niveau des secteurs concernés en examinant et tenant en considération les politiques sectorielles, les stratégies et programmes existants;
- Vulgariser les documents référentiels techniques et stratégiques sur le changement climatique, notamment les CDN au niveau des parties prenantes : institutions et secteurs privés ainsi qu'au niveau des organisation paysannes;
- Développer un système pérenne de capitalisation des acquis et de gestion de connaissances, et d'une stratégie de communication efficace (site web, portail web)
- Vulgariser et partager les bonnes pratiques : techniques en restauration des paysages forestiers, gestion des aires protégées, lutte contre les feux, agro écologie, ainsi que les bonnes pratiques agricoles, l'agriculture de conservation, Climate Smart Agriculture, aux entités/projets œuvrant dans le domaine de l'adaptation/atténuation au changement climatique.

2. Mise en œuvre, développement et mise à jour des stratégies et programmes sectoriels sur le changement climatique :

- Fixer et définir la méthodologie et processus à suivre pour la mise en œuvre, le développement ou la mise à jour des stratégies sectorielles sur le changement climatique en tenant compte des directives du cadre de transparence de l'Accord de Paris et de suivi des actions climatiques des huit secteurs d'adaptation et d'Atténuation;

- Cette action susmentionnée serait valable et applicable pour tous les secteurs concernés par le cadre de transparence de l'Accord de Paris :

Pour le secteur Agriculture (agriculture et élevage)

Le développement et la mise à jour des stratégies et programmes ne sont pas actuellement parmi les priorités du secteur Agriculture. Les responsables sont focalisés sur :

- > La promotion, la priorisation et la mise en œuvre des actions concrètes d'adaptation répondant aux besoins réels des producteurs et cohérentes avec les orientations politiques sectorielles.
- > La capitalisation des différentes actions d'adaptation menées par les programmes et projets au niveau du MAEP
- > La promotion de la synergie et de la complémentarité des actions d'adaptation et d'atténuation inscrites dans les principaux axes d'intervention des deux stratégies : la SNCC/AEP et la stratégie et Plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat à Madagascar
- > La mise en œuvre effective du Programme de Développement des Filières agricoles Inclusives DEFIS

Pour le secteur FAT

- > Procéder à la validation au niveau du gouvernement du Plan d'Action National de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC) qui est la déclinaison opérationnelle de la PNLCC au niveau de tous les secteurs
- > Développer la stratégie Nationale FAT pour le changement climatique
- > Procéder à la mise à jour de CDN
- > Développer les politiques, stratégies et programmes pour améliorer la transparence de la comptabilité climatique
- > Elaborer et développer les lignes directrices pour la mise

en œuvre des activités liées à la transparence

- > Calculer et développer le calcul des «Baseline» et des niveaux de référence pour les émissions et les réductions de tous les secteurs
- > Développer le cadre MRV sectoriel et national

Pour les secteurs Energie

- > Coordonner la mise en œuvre de la NPE pour la réalisation de CDN
- > Etablir la cohérence entre les indicateurs de la NPE et ceux de CDN
- > Etablir et mettre à jour les plans indicatifs pour le développement de chaque sous-secteur du secteur Energie
- > Améliorer et pérenniser la circulation des informations à partir des département/organismes détenteurs de données vers le CTSIE du MEH
- > Etudier et mettre en place un système d'information sur les activités et la consommation de produits pétroliers du secteur des transports au sein du Ministère en charge des Transports ; et établir la circulation d'information avec le CTSIE
- > Améliorer et pérenniser la fourniture de données pour l'IGES (Inventaire des Gaz à Effet de Serre), l'atténuation des émissions de GES et de l'adaptation au changement climatique

Pour le secteur Ressources en eau

Les ressources en eau sont victimes des effets négatifs de la dégradation de l'Environnement et du dérèglement Climatique. Pour mettre en œuvre le développement et la mise à jour des stratégies et programmes sectoriels sur le changement climatique il faut :

- > Mettre en œuvre la stratégie nationale d'adaptation pour toutes activités de construction et de réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau potable et d'irrigation agricole

- > Protéger les bassins versants des cours d'eau
- > Mettre en œuvre la procédure d'évaluation environnementale pour toutes les activités de mise en place d'infrastructures d'adduction d'eau et d'exploitation de ces ressources en eau
- > Mettre à jour le code de l'eau
- > Promouvoir le concept GIRE pour la gestion efficace des ressources en eau
- > Mettre en œuvre la stratégie d'atténuation des GES pour toute activité d'exploitation des ressources en eau à des fins hydroélectriques.
- > Procéder à l'évaluation rapide des risques climatiques après passage d'événements extrêmes
- > Mener des séries de campagnes de sensibilisation et d'IEC sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la mise en œuvre de la CDN.

Pour le secteur Déchets

Le MEAH :

- > d'intégrer de façon effective le Changement climatique dans son secteur
- > d'élaborer un cadre réglementaire de collecte, de traitement et des gestions des données intégrées pour le secteur déchets;
- > de renforcer à travers les DREAHs, la collaboration et l'arrangement institutionnel avec les Communes au niveau décentralisé en termes de collecte de données sur les déchets et le changement climatique pour répondre aux exigences de transparence de l'accord de Paris
- > de garantir la complémentarité des interventions en fournitures de données requises pour le rapportage dans le cadre de la transparence de l'accord de Paris
- > Fournir des données pour l'IGES et les mesures d'adaptation et atténuation
- > de disposer d'une Politique Nationale de gestion des déchets

en collaboration avec tous les secteurs concernés: environnement, industries, santé, ...

- > d'adopter un cadre réglementaire en terme de rapportage définissant le partage des responsabilités, l'acquisition, la gestion et le suivi des données sur les déchets et changement climatique et l'amélioration des intervention en MRV, CDN, données d'inventaire,
- > de bénéficier d'un appui technique et financier pour ce projet CBIT et d'appui matériels, notamment en serveur puissant.

Pour le secteur Procédés industriels

- > Implication du Ministère de l'industrie dans la constitution de bases de données accessibles et transparentes selon le système MRV par l'élaboration des textes
- > Implication du secteur pour certaines activités industrielles qui sont sources d'émission.
- > Les déchets industriels sont une des sources d'émission de GES, et de toute sorte de polluant. Les catégories des sources, sources des données de Procédé Industriel, Déchets Industriels et Energie par la production énergétique dans les industries doivent être identifiées et archivées

Pour le secteur santé publique

Pour mettre en œuvre le développement et la mise à jour des stratégies et programmes sectoriels sur le changement climatique il faut :

- > Coordonner et renforcer la mise en œuvre des dispositions et mesures d'adaptation qui sont inscrites dans les différents documents cadre du secteur santé, entre autres, le code de la santé, la Politique Nationale de Santé et Environnement (PNSE, 2011), le Plan d'Action National d'Adaptation du Secteur Santé au changement climatique (PNASS, 2016) et le Plan de Développement du Secteur Santé (PDSD, 2019).

- > Renforcer la collecte des données et l'acquisition des informations au niveau des différentes régions de Madagascar afin de suivre l'évolution des maladies climato-sensibles sur le territoire et répondre de manière effective et efficace en conséquence.
- > Coordonner et mettre en œuvre les mesures d'adaptation du secteur santé inscrites dans le Plan National d'Adaptation et les CDN
- > Renforcer la considération de la vulnérabilité et de l'adaptation du secteur santé au changement climatique par les décideurs et les partenaires techniques et financiers.
- > Renforcer les capacités du secteur afin d'assurer la surveillance et la réponse en temps réel aux maladies climato-sensibles
- > Mener une campagne de sensibilisation sur la santé et le changement climatique, et sensibiliser les acteurs du secteur santé sur la mise en œuvre de la CDN.

Pour le secteur Zones côtières

Pour mettre en œuvre le développement et la mise à jour des stratégies et programmes sectoriels sur le changement climatique il faut :

- > Diriger et coordonner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable pour la mise en œuvre de la CDN afin de suivre et évaluer d'une manière transparente la gestion de l'émission du pays
- > Fournir des données permettant de connaître l'évolution du développement socio-économique de la zone côtière et d'estimer la réduction des émissions de GES
- > Diriger et coordonner la mise en œuvre des politiques sectorielles pour la réalisation des CDN
- > Fournir des données sur la dégradation de l'environnement en fonction du degré du changement climatique

- > Mener une campagne de sensibilisation sur la mise en œuvre de la CDN pour les Parties prenantes du secteur Zones Côtières.

3. Mise en œuvre effective, budgétisation et financement

- Elaborer un plan de mise en œuvre BUDGETISÉ des CDN tenant compte des recommandations en termes de collecte, d'analyse, de traitement et de mise à disposition des données;
- Conscientiser les décideurs à s'engager d'intégrer un budget relatif au changement climatique dans le budget général de l'Etat et dans la Loi de Finance
- Formuler des requêtes de financement pour la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans existants : PNLCC, PNA, SNCC/AEP et SPA AIC, SN MDP, Stratégie Nationale REDD+, etc. afin de contribuer à la mise en œuvre de CDN;
- Formuler de requête de financement, en particulier pour les investissements et les actions pour concrétiser la mise en œuvre et opérationnalisation des mécanismes (les mécanismes MDP et Mécanisme REDD+) au niveau national

4. Renforcement de la coordination intra-sectorielle et intersectorielle

- Renforcer les capacités des parties prenantes en termes d'intersectorialité pour une meilleure compréhension et appropriation des différents documents référentiels techniques et stratégiques sur le changement climatique, notamment l'Accord de Paris et les CDN;
- Renforcer la collaboration et la synergie des actions des parties prenantes pour éviter la duplication des efforts et chevauchement des actions relatives au cadre de transparence de l'AP en particulier les CDN;
- Mettre en cohérence et en synergie toutes les actions au niveau du secteur tout d'abord et entre les autres secteurs par la suite

Informations sur le Projet CBIT (Capacity Building Initiative for Transparency)

Titre du Projet:	Développer et de renforcer la capacité nationale de Madagascar à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris.
Objectif du projet:	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place les outils-cadres nécessaires à la mise en œuvre des éléments de transparence de l'accord de Paris• Comblent les lacunes technologiques requises pour les inventaires et la surveillance des émissions de GES, ainsi que les moyens appropriés de mise en œuvre;• Renforcer les capacités des acteurs sectoriels et des autres acteurs pertinents concernant les activités en matière de transparence.
Résultats attendus:	<p>Résultat 1.1: Dispositifs institutionnels visant à satisfaire les exigences de transparence de l'Accord de Paris – évaluées et des recommandations sont élaborées</p> <p>Résultat 1.2: Les politiques, stratégies et programmes qui améliorent la responsabilité et la transparence en matière de climat sont développés et diffusés par le biais d'un processus de collaboration entre le Bureau national de coordination du changement climatique et toutes les parties prenantes concernées (Parlement, ministères, autres parties prenantes concernées)</p> <p>Résultat 1.3: Directives pour la mise en œuvre d'activités liées à la transparence sont développées telles que le calcul des niveaux de référence et des niveaux de référence pour toutes les émissions et absorptions et la mise en place de structures institutionnelles et d'un cadre de MRV.</p> <p>Résultat 2.1: Système de gestion transparent mis au point pour surveiller les émissions et les absorptions de GES associées aux activités liées aux CDN</p> <p>Résultat 2.2: Initiatives existantes utilisées comme base pour la création de cadres nationaux de MRV</p> <p>Résultat 3.1: Formation des principales parties prenantes sur les nouveaux systèmes nationaux de mesure, de reporting et de vérification (MRV), les communications nationales et les rapports de mise à jour biennaux, les procédures de suivi des contributions déterminées au niveau national, l'amélioration des inventaires de gaz à effet de serre et les projections économiques et d'émissions</p> <p>Résultat 3.2: Le Comité national sur le changement climatique (CNCC) est renforcé pour assurer la collaboration et la mise en œuvre stratégique</p>
Pays	Madagascar
Agence FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial)	Conservation International
Durée	24 mois (Juillet 2019-Juillet 2021)
Partenaire d'exécution:	Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Madagascar
Domaine d'intervention du FEM :	Changement climatique
Coût total du projet:	\$ 1 575 085
Website	https://fr.cbitplatform.org/ ou https://www.cbitplatform.org/ https://cbit-madagascar.mg/

Plus d'information

BNCC-REDD+ - Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+ auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durables

Adresse : Près DREDD Iadiambola Nanisana Antananarivo

Website: www.environnement.mg

CI - CONSERVATION INTERNATIONAL

Adresse : Lot II W 27 D Ankorahotra Antananarivo

Website: www.conservation.org